



LE GALERIEN

juin 2018

« Mensuel à périodicité variable de la section Solidaires Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques »

Au sommaire :

- Le CTL du 28 mai 2018.
- prochaines CAP Locales d'affectations.

Le CTL du 28 mai 2018.

A l'ordre du jour de ce CTL, la proposition de généralisation de l'Accueil Personnalisé sur Rendez-vous, et la présentation des mesures de fusions/suppressions de services dans le cadre de « l'Adaptation des Structures et du Réseau ».

Notre déclaration liminaire :

Madame la présidente,

Après une mobilisation massive le 22 mars dans le cadre d'une journée d'action Fonction Publique, les agents de la DGFIP ont de nouveau exprimé leur mécontentement lors des journées de grève et de manifestations des 3 et 22 mai : c'est bien la preuve que le malaise est profond et général, tous les agents subissant de plein fouet les conséquences dramatiques des suppressions d'emplois.

Lors de leurs opérations d'information du public par la distribution, en cette période de « campagne d'Impôt sur le Revenu », de tracts dénonçant les suppressions d'emplois et de sites, les agents ont mesuré l'adhésion des usagers, eux mêmes également exaspérés par la disparition du service public qu'ils sont en droit d'attendre.

Dans notre département, vous accélérez ce processus de disparition des services de proximité : les projets de fermetures ou de fusion que vous nous présentez, lors de ce CTL, dans le cadre de l'« adaptation des structures et du réseau », sont d'une ampleur jamais atteinte ; Vous accentuez ainsi l'éloignement de l'usager de son service public, la destruction du maillage territorial, la suppression des services de l'état sur le département, en milieu rural en particulier.

Tous ces projets n'ont qu'un seul but, supprimer massivement des emplois à la DGFIP, dans le droit fil de la feuille de route fixée par le gouvernement.

De même, l'objectif louable au départ d'une offre de réception personnalisée sur rendez-vous, en plus de la réception permanente, ne pourra pas être atteint dans un contexte de suppressions d'emplois continues, et c'est toute la réception permanente actuelle au service de l'usager qui est menacée.

Nous déplorons, une fois de plus, des dysfonctionnements dans la délivrance des documents préparatoires à ce CTL aux représentants des personnels, ainsi que leur contenu : ces documents ne nous ont été transmis que mercredi soir, nous laissant seulement 2 jours ouvrables avant la tenue du CTL pour le préparer.

De plus, ils sont incomplets, les situations des services après restructurations, au regard des effectifs, ne figurant plus sur les documents fournis.

Solidaires Finances Publiques ne peut que s'opposer à l'accélération des restructurations

proposées et à la destruction programmée du maillage territorial. Une telle diminution des moyens en effectifs, conjuguée à une augmentation des charges, rend la situation sur notre département intenable et explosive.

La présidente s'est excusée pour la fourniture tardive, une nouvelle fois, des documents préparatoires à ce CTL aux représentants des personnels, pour des raisons d'effectifs et de calendrier. A noter que pour le prochain CTL du 11 juin, les documents préparatoires ont enfin été fournis dans les temps, le 29 mai.

L'accueil Personnalisé sur Rendez-Vous :

Présenté comme une offre supplémentaire au contribuable, en plus de l'accueil quotidien sans rendez-vous, l'accueil personnalisé sur rendez-vous peut paraître séduisant : il permet au contribuable, via internet, de prendre rendez-vous avec un de nos services, chacun de ces services ayant toute latitude pour choisir les plages offertes à ces rendez-vous, les effectifs à y affecter, l'agent qui gèrera le planning.... Nous avons souligné la lourdeur de gestion du dispositif présenté, alors que l'accueil sur rendez-vous existe déjà partout, sans qu'une demande d'une nouvelle application informatique (une de plus..) pour gérer ces rendez-vous ne se soit exprimée, ne de la part des agents, ni de la part des chefs de services.

Avec quels moyens ? Il s'agirait d'assurer une gestion supplémentaire des rendez-vous avec moins de moyens, les suppressions d'emplois s'accéléraient dans tous les services !!

Pour quelle perspective ? Couplé à la diminution continue des horaires d'ouverture au public de nos services, au démantèlement du réseau de proximité, à la montée en puissance des plateformes téléphoniques, à la marche forcée vers le tout-numérique, il ne faut pas être devin pour voir où on nous emmène : vers une réception **uniquement** sur rendez-vous, avec beaucoup moins d'agents des impôts qui plombent les finances publiques, et toujours au détriment des populations les plus fragiles, qui ne disposeront plus du service public qui leur est dû, et qui devront trouver d'autres solutions, payantes pour remplir leurs obligations fiscales ou obtenir des renseignements, comme on le voit aujourd'hui pour remplir leur déclaration des revenus via La Poste....

La direction propose de mettre en œuvre ce dispositif à compter du 3 septembre 2018 dans les SIP, les SIE et les SIP/SIE du département, en nous précisant qu'il est « *d'ores et déjà opérationnel* » sur le SIE de Biarritz... Or, après renseignements sur place, il s'avère qu'aucun agent de ce service n'a utilisé à ce jour cette nouvelle application, qui n'a fait l'objet que d'une présentation auprès d'eux il y a plusieurs mois. Difficile de soutenir qu'elle y est déjà « *opérationnelle* » sur ce service ! D'une manière générale, les chefs de service concernés sont pour le moins peu pressés de la mettre en œuvre, compte tenu de sa lourdeur et des moyens insuffisants, que nous avons soulignés lors du CTL. Pour toutes ces raisons, l'ensemble des représentants des personnels ont voté « contre » la proposition de mise en œuvre de ce dispositif. Ce point sera donc ré-examiné lors d'un prochain CTL, le 28 juin 2018.

La destruction du réseau :

La Directrice a soumis au vote les propositions de restructuration du réseau qu'elle nous avait présentées le 22 mai 2018 :

- fusion des Services des Impôts des Particuliers (SIP) de Pau-Nord et de Pau-Sud.
- fusion des Services des Impôts des Entreprises de Pau-Nord et de Pau-Sud.
- transfert au SIP fusionné de Pau de la mission du recouvrement des impôts des particuliers des trésoreries de Morlèas et de Nay.
- transfert au SIP de Biarritz de la mission du recouvrement des impôts des particuliers des trésoreries de Hendaye et de Saint Jean de Luz.
- transfert de l'activité hospitalière des trésoreries de Oloron et de Mauléon à la Trésorerie Hospitalière de Pau.
- fermeture de la trésorerie de Saint Jean Pied de Port ou de Saint Etienne de Baigorry (missions transférées à la trésorerie subsistante).
- fermeture de la trésorerie de Tardets (missions transférées à la trésorerie de Mauléon).
- fermeture de la trésorerie de Monein (missions transférées au SIP d'Oloron et à la trésorerie de Mourenx).

- fermeture de la trésorerie de Bedous (missions transférées au SIP et à la trésorerie d'Oloron).
- fermeture de la trésorerie de Hendaye (missions transférées au SIP de Biarritz et à la trésorerie de Saint Jean de Luz).
- fusion des Pôles de Contrôle et d'Expertise de Biarritz et de Bayonne.
- ajustement du périmètre Secteur Public Local de la trésorerie de Hasparren vers la trésorerie de Saint Jean de Luz.

Si nous sommes opposés à l'ensemble de ces mesures, dictées uniquement par l'austérité budgétaire, les projets de fermeture pure et simple de plusieurs postes comptables nous inquiètent particulièrement :

- Il s'agit d'une atteinte sans précédent au maillage territorial local : Après les fermetures au 1^{er} janvier 2018 des trésoreries de Thèze, Garlin, Navarrenx, Salies-de-Béarn et Ustaritz, c'est l'ensemble du réseau des trésoreries de proximité de notre département qui est menacé.

- Ces décisions auraient des répercussions importantes sur l'ensemble des contribuables et des élus locaux des communes relevant des trésoreries concernées : Ils devraient alors se déplacer sur un site plus éloigné, pour un service qui était rendu au plus près jusqu'à alors. Cette délocalisation mettrait encore en difficulté les contribuables les plus fragiles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer. En effet, la dématérialisation des procédures de déclaration et de paiement des impôts des particuliers n'a pas entraîné la diminution escomptée de la réception des contribuables par les Services des Finances Publiques, bien au contraire.

Les postes comptables dont la fermeture est prévue au 1^{er} janvier 2019 couvrent 49 ou 62 communes (Tardets : 15 ; Monein : 9 ; Bedous : 12 ; Hendaye : 2 ; Baigorry : 11 ou Saint Jean Pied de Port : 24).

- Ces décisions seraient néfastes pour le fonctionnement des services : les services « récepteurs » accueilleraient les missions transférées sans les moyens nécessaires pour absorber cette charge supplémentaire, compte tenu des inévitables suppressions de postes motivant ces fusions. A titre d'exemple, le SIP de Biarritz se verrait attribuer la mission de recouvrement de l'impôt précédemment assurée par les trésoreries de Hendaye et de Saint Jean de Luz. Au SIP de Biarritz, 3 agents assurent la mission « recouvrement de l'impôt » et 3 assurent la

mission « réception » au quotidien, pour un nombre d'articles IR+TH+TF de 72620. Les trésoreries de Hendaye et Saint Jean de Luz représentent 99642 articles IR+TH+TF, soit bien plus que ceux du SIP de Biarritz. Combien d'emplois seront transférés au SIP de Biarritz pour assurer les missions transférées ? Il en faudrait plus de 6.....

- Ces projets posent aussi le problème plus global de l'aménagement du territoire et de la présence nécessaire de l'État, par ses services publics, au plus près de l'utilisateur. Le recul des services publics entraîne l'exode des populations (agents qui les font vivre et usagers qui en bénéficient), de l'activité économique, des emplois, vers les plus grandes villes de notre département. Il fragilise les entreprises déjà présentes et dissuade les nouvelles de s'installer dans les zones ainsi désertées.

A tous ces arguments, la présidente n'a opposé que les impératifs budgétaires décidés par le gouvernement.

Sur les inquiétudes légitimes concernant les moyens en effectifs pour absorber des restructurations d'une telle ampleur... pas de réponse !!!

Nous avons également évoqué le projet de fusion de l'Inspection de Contrôle et d'Expertise de Biarritz et du Pôle de Contrôle et d'Expertise de Bayonne. Non seulement ce transfert ne génère aucune économie budgétaire (pas de fermeture de site, de diminution de frais de fonctionnement, de déplacements,...), mais il est contraire à toutes les logiques « métier » évidentes jusqu'à alors :

- l'ICE de Biarritz serait alors éloigné du SIE de Biarritz, alors que l'adossement d'un ICE à un SIE obéit partout à un souci d'efficacité pour les 2 services : le E de l'ICE, c'est l'Expertise, au service du SIE ; à Biarritz, le SIE aiguille fréquemment des contribuables, des demandes, vers l'ICE, et les agents du SIE sollicitent directement leurs collègues de l'ICE, situé au même étage. Dans l'autre sens, les informations transmises par le SIE (« alertes SIE ») aux agents de l'ICE constituent une source précieuse de leur programmation du contrôle fiscal.

La répartition des tâches entre le SIE et l'ICE fait d'ailleurs l'objet d'un « protocole » précis et d'un dialogue permanent.

- l'ICE de Biarritz serai également éloigné de la Brigade de Vérification de Biarritz, qui reste à Biarritz ; Le caractère indispensable du lien entre les services de programmation du contrôle fiscal (ICE et PCE) et les brigades de vérifications n'est plus à démontrer ; la direction a maintes fois insisté sur les synergies à mettre en œuvre entre ces deux services, à tel point qu'ils ont été placés il y a quelques années sous pilotage unique, à Biarritz, à Bayonne et à Pau.

Et aujourd'hui, on nous annonce qu'on veut couper ces deux liens importants à Biarritz, le lien SIE-ICE et le lien ICE-BVG !!

Pour quelle raison ??

A cette question non plus.... Nous n'avons pas eu de réponse !!!!

Aucun mot ne nous vient pour illustrer le silence assourdissant de la Direction face à ces questions importantes..... :



L'ensemble des représentants des personnels ont voté « contre » les propositions de restructuration. Ce point sera donc ré-examiné lors d'un prochain CTL, le 28 juin 2018.

Questions diverses:

- Quels moyens de fonctionner pour les petits postes comptables qui seront supprimés au 1^{er} janvier 2018, d'aujourd'hui à cette date ? Réponse : avec les moyens du bord, notamment l'équipe EDR, mais déjà sollicitée de partout...

- Quel devenir, non présenté dans les documents préparatoires, pour les agents Berkani assurant le nettoyage et l'entretien des postes comptables supprimés ? (1 à Tardets, 1 à St Jean Pied de Port ou St Etienne de Baigorry, quelques heures par semaine) : les procédures de licenciement seront engagées.

- Le Serveur Vocal Inter-actif prévu à Bayonne Vauban devait être livré fin mai.

- Point sur les incidents acoustiques survenus au Centre de Contact : les études techniques semblent mettre les casques utilisés hors de cause ; l'une des causes identifiées (appel en provenance d'un télécopieur) a été utilisée par la centrale ; pour le moment, les agents ont le choix entre l'utilisation du casque ou d'un téléphone filaire, mais sont loin d'être rassurés par les explications avancées. Ce point important est à l'ordre du jour du CHS-CT du 14 juin 2018.

CAP Locales d'affectations .

Les CAP Locales d'affectations des agents A et C se déroulement le lundi 25 juin, celle des agents B le mardi 26 juin.

Pensez à fournir à vos CAPistes locaux une copie de votre « fiche de vœux » :

A : Patrick Gayon, Jeanne Ladousse.

B : Corinne Morizur, Michel Dussau, Pascale Saint-Esteben.

C : Catherine Campos, Taieb Cherifi.

+ Françoise Bergeret, notre « fil rouge » dans les 3 CAPL.

